

Numéro tarifaire	Dénomination des marchandises	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8702.10.10	Pour le transport de 16 personnes ou plus, chauffeur inclus  Note : Le bénéfice du tarif de préférence général est retiré aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires de la République de Corée.	6,1%	B
8702.10.20	Pour le transport de dix à 15 personnes, chauffeur inclus  Note : Le bénéfice du tarif de préférence général est retiré aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires de la République de Corée.	6,1%	B
8702.90.10	Pour le transport de 16 personnes ou plus, chauffeur inclus  Note : Le bénéfice du tarif de préférence général est retiré aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires de la République de Corée.	6,1%	B
8702.90.20	Pour le transport de dix à 15 personnes, chauffeur inclus  Note : Le bénéfice du tarif de préférence général est retiré aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires de la République de Corée.	6,1%	B
8703.10.10	Véhicules récréatifs ou sportifs spécialement conçus pour se déplacer sur la neige	En fr.	A
8703.10.90	Autres  Note : Le bénéfice du tarif de préférence général est retiré aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires de la République de Corée.	6,1%	D
8703.21.10	Véhicules tout-terrains non amphibies d'un poids inférieur à 227,3 kg, comptant moins de six roues et conçus pour ne transporter qu'un seul passager  Note : Le bénéfice du tarif de préférence général est retiré aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires de la République de Corée.	6,1%	D
8703.21.90	Autres  Note : Le bénéfice du tarif de préférence général est retiré aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires de la République de Corée.	6,1%	B
8703.22.00	D'une cylindrée excédant 1 000 cm <sup>3</sup> mais n'excédant pas 1 500 cm <sup>3</sup>  Note : Le bénéfice du tarif de préférence général est retiré aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires de la République de Corée.	6,1%	B
8703.23.00	D'une cylindrée excédant 1 500 cm <sup>3</sup> mais n'excédant pas 3 000 cm <sup>3</sup>  Note : Le bénéfice du tarif de préférence général est retiré aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires de la République de Corée.	6,1%	B
8703.24.00	D'une cylindrée excédant 3 000 cm <sup>3</sup>  Note : Le bénéfice du tarif de préférence général est retiré aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires de la République de Corée.	6,1%	B